



Seul le texte prononcé fait foi

**MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

60ème session de l'Assemblée générale  
point 45 de l'ordre du jour

Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire :  
mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

Déclaration

de

S. E. l'Ambassadeur Serge Chappatte

Chef de la coopération au développement multilatérale  
Direction du développement et de la coopération Suisse

New York, le 2 juin 2006

---

Check against delivery

60th session of the General Assembly  
Agenda items 45

Follow-up to the outcome of the twenty-sixth special session:  
implementation of the Declaration of Commitment on HIV/AIDS

Statement

by

H.E. Ambassador Serge Chappatte

Head of the Development Policy and Multilateral Affairs Division  
Swiss Agency for Development and Cooperation

New York, 2<sup>nd</sup> June 2006

Monsieur le Président,

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis l'apparition des premiers cas de sida. La pandémie a rapidement pris le tour que l'on sait : rapide, mortelle, nous laissant pendant une dizaine d'années sans riposte efficace, en exacerbant la pauvreté dans de nombreuses régions du monde.

Comme le rappelle le Secrétaire général dans son rapport, la promotion, le respect et la protection des droits humains et des libertés fondamentales revêtent une importance cruciale pour freiner l'impact dévastateur de la pandémie. Nous sommes en effet convaincus que seule une approche basée sur les droits permettra d'atteindre des résultats concrets et durables dans l'élimination de l'ostracisme et de la discrimination à l'encontre des personnes infectées et affectées par le virus, des travailleurs et travailleuses du sexe, des hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes et des consommateurs de drogue. Seule une telle approche permettra de protéger les femmes et les enfants, filles et garçons, contre l'exploitation, la violence, les abus, le déni de leurs droits à la propriété et à l'héritage et de leur droit fondamental à l'éducation. Cette approche doit garantir également à tous ceux qui en ont besoin l'accès à la prévention, aux soins et aux médicaments antirétroviraux, y compris lorsqu'ils sont réfugiés et déplacés.

En particulier le respect des droits liés à la santé sexuelle et reproductive est une condition essentielle pour assurer une prévention efficace et il n'est garanti que si toute personne - jeune ou adulte - a un accès équitable et sans restriction aux services et aux moyens de protection de santé sexuelle et reproductive, en particulier le préservatif.

L'évaluation de la stratégie de prévention du VIH/sida en Suisse montre que si une utilisation plus fréquente et plus répandue du préservatif témoigne d'une amélioration du comportement de la population en matière de protection, elle n'a pas entraîné une activité sexuelle plus précoce.

En outre, des récentes enquêtes menées en Suisse ont montré que la moitié des nouvelles infections se produisent dans le cadre d'une relation stable. Il semblerait

donc très aventureux de vouloir faire confiance à la fidélité seule pour assurer la prévention de la propagation du virus.

Monsieur le Président,

Comme le rappelle le Secrétaire général, la situation des femmes et filles face au sida reste très critique. Nous devons tous entreprendre des efforts soutenus afin que les femmes et les filles puissent bénéficier d'une protection efficace et adaptée à leurs besoins.

A ce titre la recherche et la diffusion de moyens de protection contrôlés par les femmes et les filles elles-mêmes, y compris les microbicides (il y a des progrès dans cette voie) et le condom féminin (encore trop cher), doit se faire sans délai et parallèlement avec l'élimination de tous les facteurs économiques, sociaux, culturels et juridiques qui dénie aux femmes et aux filles leurs droits fondamentaux. Dans ce contexte, nous aimerions souligner le rôle crucial que doivent jouer les hommes et les garçons pour atteindre l'égalité entre hommes et femmes.

Monsieur le Président,

En Suisse une certaine fatigue vis-à-vis des messages de prévention a été constatée. Cela est particulièrement visible chez les jeunes hommes homosexuels chez lesquels le nombre de nouvelles infections est à nouveau en augmentation.

La perspective d'une mort rapide et inéluctable ayant disparu grâce à l'apparition des traitements antirétroviraux, on observe un phénomène de complaisance. Une information appropriée et renouvelée visant à corriger l'impression que "le sida, ce n'est pas si grave que cela!" doit donc être fournie.

Afin que les personnes ayant des comportements à risque puissent se protéger efficacement, il est crucial de mettre en oeuvre des mesures de prévention qui contribuent concrètement à minimiser ces risques spécifiquement. En Suisse nous avons pu mesurer le succès des mesures de réduction du risque encouru par les personnes dépendant de la drogue (*harm reduction*) : grâce à une approche combinant la distribution de seringues et la distribution contrôlée de méthadone et

d'héroïne, la transmission du sida par le sang a été très fortement diminuée dans cette population.

Monsieur le Président,

La Suisse salue les efforts que déploient l'ONU, ses organismes opérationnels ainsi que d'autres acteurs cruciaux, tel que le Fonds mondial, pour relever le défi de la lutte contre le sida, un des plus grands fléaux auxquels l'humanité est confrontée.

Je tiens à rendre ici un hommage particulier au soutien qu'apporte le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida dans la mise en oeuvre des objectifs de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida que nous avons adoptée il y cinq ans et, en particulier, à son rôle de plaidoyer en matière de coordination, simplification et harmonisation de l'action multilatérale en matière de lutte contre le VIH/sida.

Pour conclure, soulignons que si la communauté internationale a initialement réagi avec une certaine lenteur, elle a maintenant clairement pris la mesure des problèmes et enjeux posés par le sida. La Suisse s'engage à consacrer une partie significative de la croissance prévue de son budget d'aide au développement à la lutte contre le VIH/sida.

Nous reconnaissons dans ce contexte que nous nous trouvons face à un défi exceptionnel qui ne peut pas être relevé au moyen des seuls mécanismes d'aide publique au développement. Des sources additionnelles de financement doivent être mobilisées, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Je vous remercie.